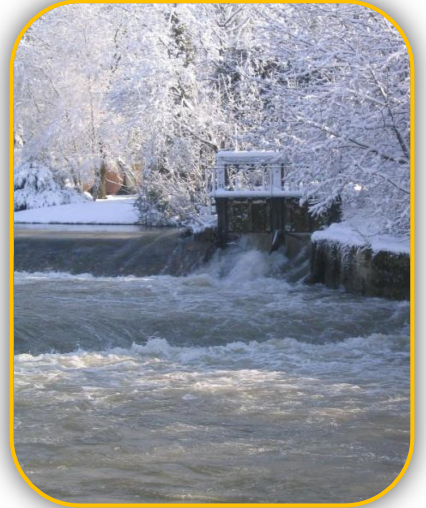




BULLETTIN MUNICIPAL

2019

LUX



RETROSPECTIVE

2018



LE MOT DU MAIRE

Chères Luxoises, chers Luxois,

Le bulletin municipal est une nouvelle et belle occasion de m'adresser à vous en ce début d'année. Vous avez été nombreux aux vœux du Maire et du Conseil municipal et je vous en remercie vivement ;

Vous trouverez dans ce bulletin la description de nombreux travaux entrepris au cours de l'année 2018 : Nous avons, entre autres soutenu le projet d'un particulier pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol, route de Beire-le Châtel ; nous avons mené, et continuerons cette année, une



lutte contre les colonies de pigeons qui sont un véritable défi à la salubrité publique : remerciements aux particuliers et à Dijon-Céréales qui nous ont soutenu.

Bien sûr, nous aurons à cœur de mener le projet que vous avez plébiscité le 10 mars à savoir la création d'une passerelle enjambant la Tille. Vous avez choisi la sécurité et nous comprenons ce choix, nous qui avons tant de difficultés à la faire respecter sur les trottoirs qui mènent à l'école...

Le Conseil municipal et moi-même sommes toujours enthousiastes à œuvrer pour l'intérêt général et nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à faire des suggestions !

Je vous souhaite une agréable lecture.

*Votre maire,
Renaud Lehmann*



L'EQUIPE MUNICIPALE

Toujours dirigé, avec beaucoup de brio par son Maire Renaud Lehmann depuis avril 2014, sa composition a été modifiée en 2017 par le départ, pour raisons personnelles, de notre 4^{ème} adjointe et amie, Lara Bur-Delorme. C'est désormais Christel Pouteaux qui succède à Lara en tant que 4^{ème} adjoint en charge des Affaires scolaires et du Fleurissement.



LA MAIRIE

- **Le secrétariat** : Le secrétariat est assuré par Florence VALA.



Les jours et heures d'ouverture du secrétariat :

Le lundi de 14h à 17h,

Le mercredi de 14h à 17h,

Le vendredi de 9h à 12h.

Téléphone : 03 80 75 35 46

Courriel : contact@mairie-lux21.fr

Site internet de la commune : www.mairie-lux21.fr

• Les autres employés communaux :

Brigitte BRION, assistante scolaire à l'école maternelle, participe aussi au service de la cantine



Denise SIRDEY, agent du service postal, s'occupe de l'entretien des bâtiments communaux et participe au service de la cantine scolaire.

Christophe CHATILLON employé technique polyvalent, s'occupe de l'entretien du patrimoine et des espaces verts.



• La salle polyvalente :

Tarifs de location de la salle polyvalente et de la friteuse.

TARIFS	Entreprises et Associations Luxoises	Usage familial luxois	Extérieurs
La $\frac{1}{2}$ journée	<i>Gratuit</i>	30 €	50 €
La journée hors week-end	<i>Gratuit</i>	90 €	120 €
Le week-end	<i>Gratuit</i>	150 €	200 €
Location friteuse	<i>Gratuit</i>	30 €	55 €

Les modalités précises de location de la salle polyvalente ainsi que de la friteuse (contrat de location) sont disponibles sur le site internet de la commune :

www.mairie-lux21.fr onglet "Vivre à Lux/Salle communale". Pour toute information complémentaire s'adresser au secrétariat.



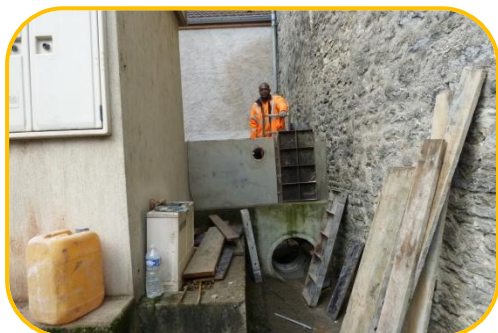


LA VIE DU VILLAGE

• Lutter contre les inondations :

Création d'un mur afin de retarder la montée des eaux Rue du Moulin :

C'est l'entreprise ALLER qui a réalisé, pour un montant de 14 700 €, le mur anti-crue entre le transformateur électrique et le moulin proprement dit.



Pose de clapets anti-retour en cas de crues :

La pose de clapets anti-retour a été effectuée par la société IS-TP. Cela permet d'isoler le réseau d'évacuation des eaux pluviales en cas de crues et d'éviter

l'inondation par refoulement dans les conduits d'égout.



Rien ne peut empêcher la montée des eaux mais nous essayons de gagner un temps précieux permettant à chacun de protéger sa famille et ses biens.

• Soutenir les entreprises locales :

• Vente de terrain :

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la vente de la dernière parcelle de terrain en Zone d'Activités de 430M2 à 10€/m2 à l'entreprise luxoise « Autohome - Garage mobile » et mandate le cabinet IAD pour une modification simplifiée du PLU permettant l'implantation du local de cette entreprise.

• **Constituer une réserve foncière :**

- Achat de terrain :

La Commune se porte acquéreur d'un terrain situé rue Armand Belot de 1 596 M2 au prix de 45€/m2 et lance un appel auprès d'éventuels vendeurs de parcelles adjacentes.

• **Investir :**

Quelques investissements, parmi d'autres (*voir les Comptes-Rendus 2018 du Conseil Municipal*)

- Barrage du Moulin :

L'acquisition de l'ouvrage hydraulique est en cours à l'euro symbolique. Une négociation a lieu pour l'obtention d'un droit de passage permettant l'accès aux ouvrages.

- Renforcement du réseau incendie aux sorties de notre village :

IS TP BOLLET a procédé au renforcement du réseau incendie route de Til-Châtel pour un montant HT de 18 896.80 €, route de Spoy pour un montant HT de 3 735.38€, route de Véronnes pour un montant HT de 3 932.98€, route de Beire pour un montant HT de 3 735.38€.

- Création d'un verger conservatoire :

L'implantation du verger de sauvegarde subventionné à 70% par la région Bourgogne Franche Comté a été effectuée par la SARL VIARDOT le long de la "Promenade entre les 2 rivières" pour un montant HT de 5 645€ dont 70% pris en charge par la Région (coût pour la commune : 1 694€).

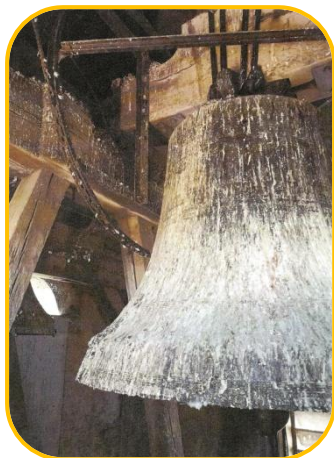
Ce verger est composé de 15 fruitiers (5 pommiers, 5 cerisiers et 5 pruniers).

• **Eau et assainissement :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est opposé au transfert à la COVATI de la compétence « eau » et « assainissement » et espère pouvoir repousser ce transfert jusqu'en 2026...

• Dépigeonnisation :

Malgré plusieurs battues administratives organisées l'été dernier, notre village a connu une véritable invasion de pigeons : une colonie estimée à plus de 700 individus qui trouvait le gîte dans le clocher de l'église et le couvert auprès des silos à céréales

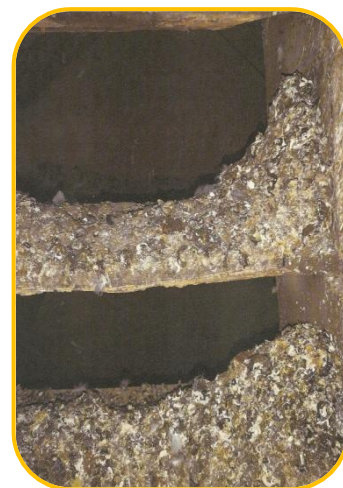


L'aspect des cloches

Il a donc été fait appel à une entreprise spécialisée pour les contrôler.

Les travaux de nettoyage et de désinfection du clocher et du beffroi sur environ 160 m² et 30 cm de fientes, plumes, cadavres et œufs sont estimés à 9 130€ HT (travail de cordistes indispensable)

La régulation par capture (nasses et volières), destruction, effarouchement (buses de Harris - mât sur la zone d'alimentation) et tirs s'effectuera sur une période minimum de 12 semaines et est estimée à 7 240€.



Accumulation de fiente sur la charpente

Nous avons besoin du soutien de l'ensemble de la population luxoise pour déloger ces volatiles et surtout ne pas les nourrir : ils se débrouillent très bien seuls !

• Notre forêt :

La forêt de Lux comprend **218 ha** de bois communaux soumis au régime forestier. Leur exploitation est confiée à l'ONF. Les habitants de la commune ont droit, moyennant une redevance minime, d'exploiter une partie de la forêt délivrée en affouages.

L'équipe au sein de la Commune chargée de sa gestion est composée de :

De gauche à droite :

- Alain Tavernier,
- Michel Monnette,
- Marie-France Rondot,
- Christian Baillet,
- Christel Pouteaux (*absente sur la photo*).

... dans la coupe n° 27, ainsi que des lots de perchis dans les coupes 29 et 30. Ce sont 9 affouagistes qui se sont inscrits cette année. Le reliquat (une dizaine de lots) de têtes de chêne, dans la coupe n°8 a été vendu à un administré.



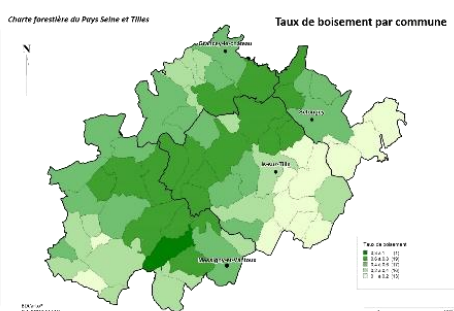
La charte forestière du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne



Créé formellement en 2001 par la loi d'orientation forestière, le dispositif des chartes forestières de territoire (CFT) vise à susciter une réflexion au niveau d'un territoire pertinent pour analyser la place de la forêt et du bois au sein de ce périmètre géographique, et à élaborer un projet partagé faisant de la forêt et du bois un atout de développement local.

Un outil de territoire

Initiée par la Communauté et Suzon dès 2006, la étendue sur l'ensemble du Bourgogne en 2010. Elle développer la filière bois-Communauté de Communes. Stratégie Locale de vu le jour. Elle se poursuivra



de Communes Forêts, Seine Charte forestière a été Pays Seine-et-Tilles en avait notamment permis de énergie sur cette En 2016, une nouvelle Développement Forestier a jusqu'en 2020.

Grâce à un diagnostic de territoire et à un travail de concertation avec les différents acteurs concernés (élus, organismes forestiers et de la filière bois, organismes locaux ...), des actions de travail ont été définis.

Une aide financière pour été sollicitée auprès du Bourgogne-Franche-Comté, (Fonds Européen Agricole pour Le Conseil départemental de subvention aux actions mises dispositif d'accompagnement territoire.



l'animation de cet outil a Conseil Régional de dans le cadre du FEADER le Développement Rural). Côte-d'Or apporte une en place au titre du des chartes forestières de

Un territoire forestier

Le Pays Seine-et-Tilles totalise plus de **52 000 ha** de forêts (soit 46 % de son territoire). Ces forêts appartiennent aux communes (35 %) et à l'État (16 %) mais également à plus de 2700 propriétaires privés (49 %). Dont plus de la moitié (60%) détiennent moins d'un hectare ! En majorité les peuplements forestiers sont composés de **mélange de futaies et taillis**. En termes d'essences, les **feuillus** représentent **81 %** de la surface boisée avec une dominance de chêne (63 %). Les peuplements de **résineux** (pins, épicéa, mélèzes...) ne représentent que **9 %** de la surface forestière. Les 10% restants représentent un mélange d'essences feuillus-résineux.

Des actions opérationnelles

▪ Gestion des peuplements forestiers

La promotion d'une gestion sylvicole adaptée aux conditions locales et au changement climatique est un des enjeux identifiés dans la stratégie locale de développement forestier. Les propriétaires forestiers sont sensibilisés à la gestion forestière durable en lien avec le maintien de la biodiversité. Un schéma de desserte permet d'améliorer et d'accroître la mobilisation en bois du territoire. Les enfants sont sensibilisés à la forêt en participant à des activités comme à la Maison de la Forêt à Leuglay.

▪ Dynamisation des filières locales d'utilisation du bois

Les forêts du territoire contiennent une ressource importante en bois énergie. Le chauffage au bois apparaît donc une alternative logique et durable au fuel et au gaz. La charte forestière accompagne les communes dans leur projet de construction de chaufferies à plaquettes forestières.

De plus, le matériau bois est de plus en plus utilisé dans la construction ou les aménagements intérieurs et extérieurs. La promotion de l'utilisation est une action de la charte forestière en lien avec les transformateurs locaux.

▪ Multifonctionnalité de l'espace forestier

L'espace forestier accueille de nombreux usages à la fois économiques et récréatifs. La charte forestière est au contact de chacune afin de promouvoir autant les activités sylvicoles, cynégétiques, de cavage, de randonnées ... par exemple, elle développe les équipements de sentiers (panneaux didactiques). Le but de cette action est de concilier le maintien de l'ensemble des activités parties prenantes de la forêt.



Pour plus d'informations

La revue annuelle « **Les Voix de la Forêt** » disponible dans les mairies, points touristiques et bibliothèques du Pays.

Le site internet **www.charte-forestiere-seine-et-tilles.fr**

Contact

Katia DAUDIGEOS - Animatrice de la charte forestière du Pays Seine-et-

Tilles en Bourgogne

kdaudigeos@pays-seine-et-tilles.fr

03.80.35.22.70





L'ECLAIRAGE

- Remplacement des luminaires actuels par des luminaires à LED :



Le conseil municipal a validé le changement d'éclairage de 45 luminaires en LED (10 luminaires en façade ; 8 luminaires sur candélabres qui seront remplacés par 4 luminaires : les bouquets à 3 luminaires étant supprimés et remplacés par un seul luminaire plus puissant ; 20 bornes et 7 luminaires sur poteau béton) pour un montant de 19 006,40€

Modèle de luminaire retenu

- Eclairage public LED à Dame Alix :

Les habitants de Dame Alix bénéficieront enfin de l'éclairage public en 2019 avec implantation de 3 luminaires sur PBA et 1 sur poteau (*opération confiée au SICECO*)

NB : la réfection du Chemin de Dame Alix a été effectuée en 2018

Une extension de l'éclairage public est aussi prévue chemin de la Forge.
Des prises pour les guirlandes Noël ont été également installées rue François Chabeuf.

Il est toujours demandé aux administrés de bien vouloir signaler au secrétariat de la Mairie tout dysfonctionnement qui pourrait être observé en matière d'éclairage public.



LES ETUDES EN COURS

- Aménagement du Lavoir ou Passerelle enjambant la Tille ?

Au moment où nous imprimons ce bulletin municipal, le suspense est levé ; les luxois ont plébiscité la passerelle.

- PLU :

Conformément à la demande de la DDT et après en avoir délibéré, le conseil municipal précise les secteurs à passer en zone constructible sans que cette liste soit exhaustive, elle pourra évoluer au cours de la révision et des différentes réunions.

- Description du projet de centrale photovoltaïque de LUX

-Situation géographique :

Ce projet initié par un particulier et porté par la SAS de la Centrale photovoltaïque de Lux (filiale à 100% d'EDF Energies Nouvelles) s'étend sur **8,18 ha (zone clôturée)** sur la commune de Lux. Le projet est situé à 3km au Sud du bourg de Lux et à 1.5km au Nord-est du bourg de la commune de Spoy.

La centrale atteindra une puissance totale d'environ **8,6 MWc**. Elle permettra ainsi d'alimenter **2 140 foyers** et de réduire l'émission de gaz à effet de serre de **274 tonnes de CO₂**. (Source : Base Carbone de l'ADEME)

-Composition d'une centrale photovoltaïque :

- Des **modules (ou panneaux)**, résultant de l'assemblage de plusieurs **cellules** ;
- Des **structures**, de tailles variables et pouvant être fixes ou orientables ("trackers") ;



- Un réseau électrique comprenant un ou plusieurs **poste(s) de conversion** (onduleurs et transformateurs) qui sont reliés à un (ou plusieurs) **poste(s) de livraison**. Le poste de livraison centralise la production électrique de la centrale photovoltaïque et constitue l'interface avec le réseau public de distribution de l'électricité ;

- Des **chemins d'accès** aux éléments de la centrale ;

- Une **clôture** afin d'en assurer la

sécurité ;

- Des moyens de communication permettant le **contrôle et la supervision à distance** de la centrale photovoltaïque.



FLEURISSEMENT



La mise en place d'un point d'eau à l'extrémité du pont a permis de mieux irriguer les jardinières placées sur les parapets en cette année 2018 qui fut particulièrement sèche.

L'association "Fleurs de Lux" participe activement en collaboration avec la Commune au fleurissement de notre village tout au long de l'année. Une journée de taille des rosiers a eu lieu en mars accompagnée des précieux conseils d'Yves

Lavoignat tant en matière de choix des plants que de l'entretien des massifs.

A noter aussi que la commune participe aux journées de la valorisation paysagère organisées par le CAUE et Côte d'Or Tourisme.

Courriel : fleursdelux@gmail.com.

- Concours des maisons fleuries

La Covati organise un concours des maisons fleuries qui récompense les acteurs de l'embellissement du territoire de la Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon.

Les inscriptions sont reçues par courrier ou en main propre à :

L'Office de tourisme des vallées de la Tille et de l'Ignon

Place de la République, 21120 Is-sur-Tille Tél. : 03 80 95 24 03

Ou par courriel : covati.tourisme@covati.fr

Les documents peuvent être retirés à l'Office de tourisme ou à l'accueil des mairies de la Communauté de communes.

La clôture des inscriptions est fixée au **mardi 16 juillet 2019 inclus**. Le passage du jury aura lieu **fin juillet 2019**.

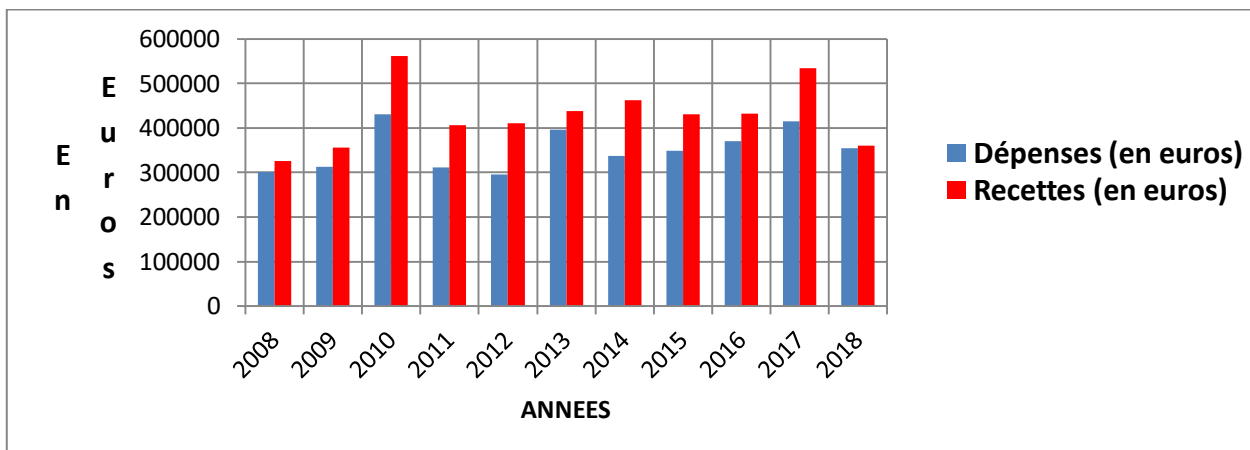




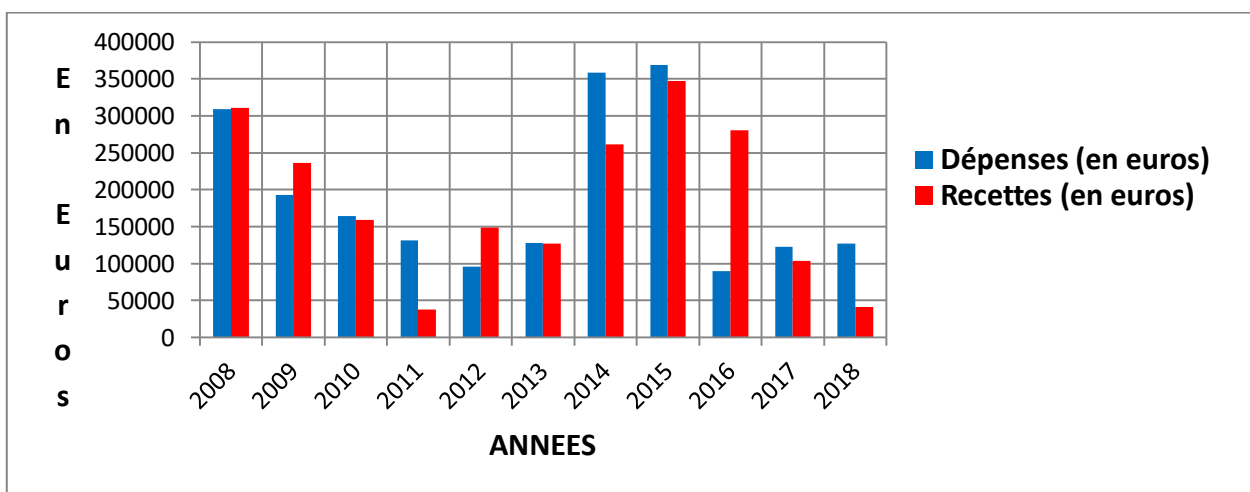
COMPTES ADMINISTRATIFS

- Evolution du compte administratif de la commune :

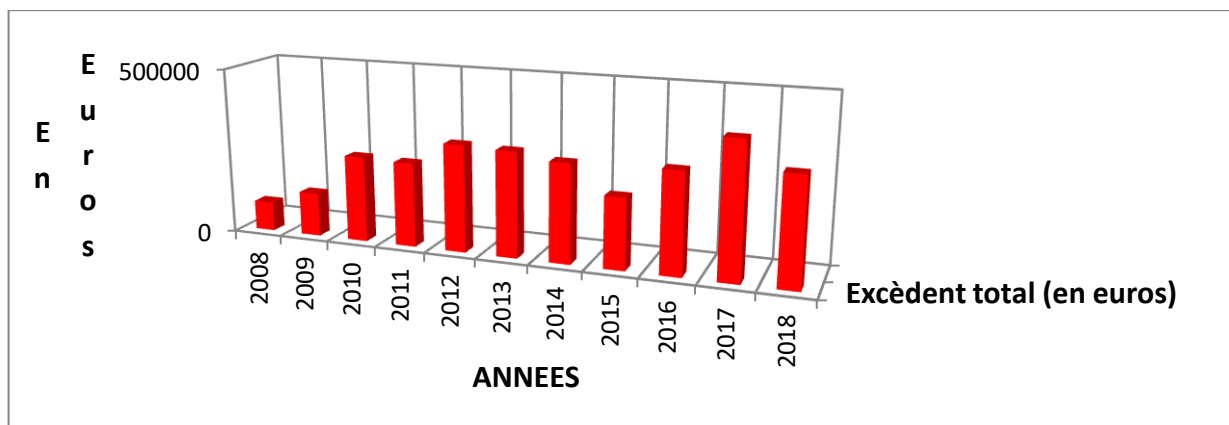
- Fonctionnement :



- Investissement :

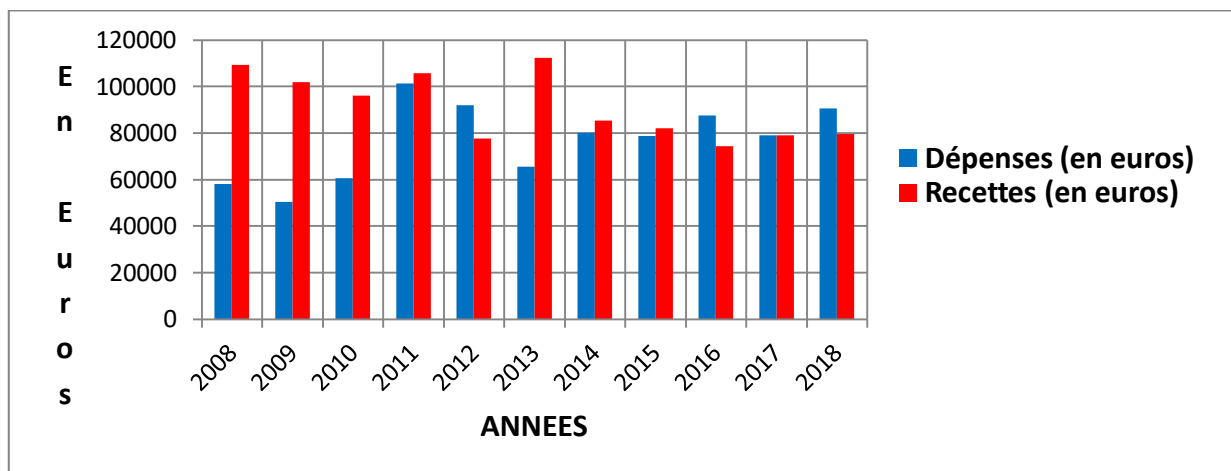


- Excédent total :

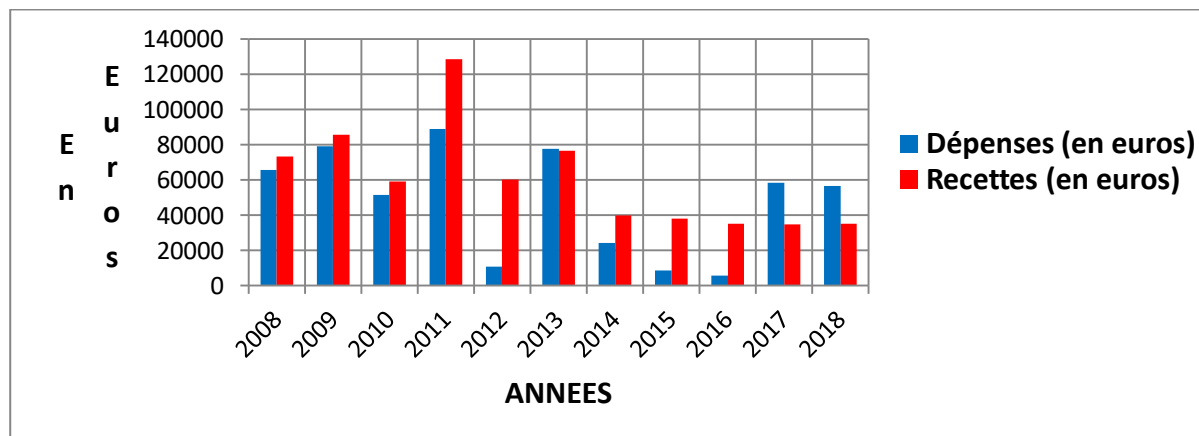


• Evolution du compte administratif eau et assainissement:

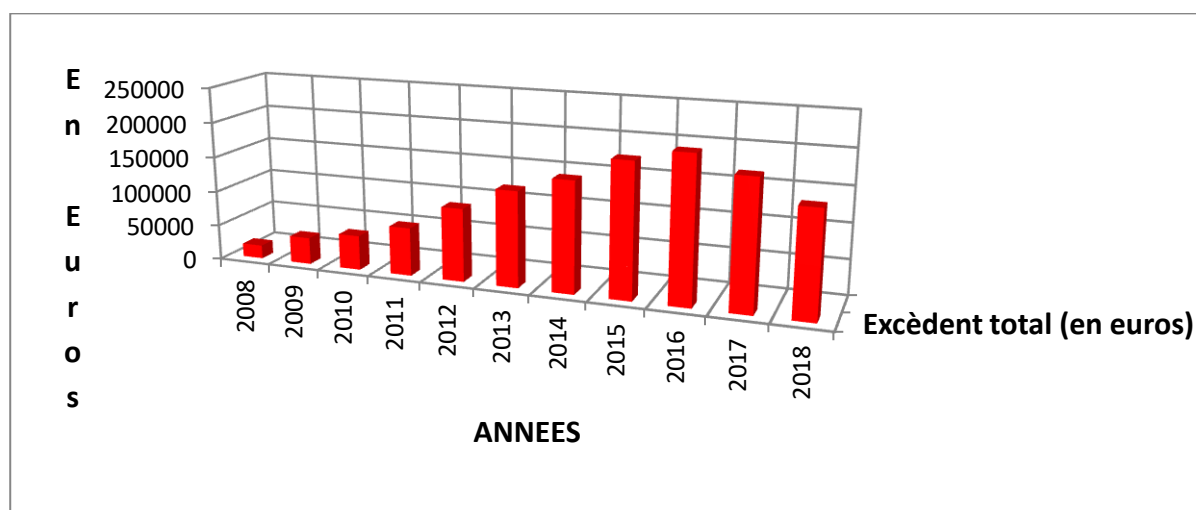
• Fonctionnement :



• Investissement :



• Excédent total:



Remarque:

Vote du taux des trois taxes locales:

A l'unanimité, le conseil municipal, pour la troisième année consécutive, et malgré les baisses étatiques, refuse d'augmenter le taux des 3 taxes locales

	LUX	TAUX NATIONAL	TAUX DEPARTEMENT
Taxe d'habitation:	11.65 %	24.47 %	22.77 %
Taxe foncière (bâti) :	10.13 %	21.00 %	22.93 %
Taxe foncière (non bâti):	28.82 %	49.46 %	36.17 %





LA VIE DE NOTRE ECOLE

• La rentrée 2018 :

Les effectifs de cette année sont de 54 inscrits contre 57 en 2017.

Effectifs maternelle : PS, MS, et GS, 15 élèves,

Effectifs élémentaire : 39 élèves.

- L'école maternelle : Madame Catherine NAZAT, directrice de l'école maternelle a une classe composée de 15 élèves.



Les élèves de Catherine NAZAT

Rang du fond : Brigitte BRION (ATSEM) - Wanie DALMAU (MS) - Yann COLLARDEY (MS) - Elouan BOUGRELLE (MS) - Léo REBEYRE (MS) - Marie WROBLESKI (MS) - Manon LALIE (MS) - Aline FLOCH GAGNE (AVS)

Rang de devant : Catherine NAZAT (Enseignante) - Margot GUIBERT (MS) - Raffaële VACCARO (TPS) - Valentin NOIROT (PS) - Louisie PAILLEY (PS) - Manon FERRIEZ (PS) - Amélia ZAK (PS) - Jean POPIELARZ-LEHMANN (PS) - Enzo LAZARO (CP)

• **L'école primaire :**

Mademoiselle **Laurène VERNOCHET**, directrice de l'école primaire, classes CP/CE1, a en charge 20 élèves :



Les élèves de Laurène VERNOCHET

Rang du bas : Kessy PILET - Tom NOEL - Nathan PETIT - Louis LENEVEU - Maëllys BEAULIEU - Océane PLAT.

Rang du milieu : Alexis DIRY - Thaïs BEAULIEU - Annouck TOURNOIS - Théo LECURET - Loïc QUILLERY.

Rang du haut : Alexandra WROBLESKI - Lilou GUIBERT - Daniel GRANGER-MATEUS - Chiara VACCARA - Kylian THOMAS - Adèle MORFAUX - Maë PETIT - Louise REBEYRE.

Absent : Enzo LAZARO

Madame **Mélanie MASSON**, institutrice, classe **CE2/CM1/CM2**, enseigne à 19 élèves :



Les élèves de Mélanie MASSON

Rang de derrière : Clémence BARATO - Rose LALIE - Wiktor ZAK - Antoine BERTILLON - Paul LACRUCHE - Gabriel LACHENAL

Rang du milieu : Justin NOIROT - Clovis ABAD - Quentin SWIECH - Soän BOUCHON - Ninon SAURIAT - Marion DIRY

Rang de devant : Alina DRAGOMIR - Inès DUFOUR - Emma MERLIN - Athénaïs LOUAT-FONT - Tom LENEVEU

Absents : Linael EME et Jérémie TOURNOIS

- **Les activités de nos enfants pour l'année scolaire 2018/2019 :**

Pour l'année scolaire 2018/2019, les trois classes sont engagées dans le parcours pédagogique et artistique *École et cinéma*. Les élèves de maternelle assisteront tout au long de l'année à la projection de deux films, ceux d'élémentaire en verront trois.

Cette année, l'école crée son association sportive et culturelle affiliée à l'USEP ce qui permettra aux élèves des trois classes de continuer à participer aux rencontres sportives organisées par l'USEP. Les élèves de maternelle participeront à ces rencontres : jeux d'opposition, orientation et athlétisme ; ceux de GS, CP, CE1 à découverte handisport (finalement annulée), balle au capitaine et athlétisme ; ceux de CE2, CM1, CM2 à découverte tennis, gymnastique, biathlon.

Cette année, les classes de GS, CP, CE1 et de CE2, CM1, CM2 bénéficient de l'intervention de M. Bastien Degret, intervenant de la COVATI, pour un cycle orientation.

A la rentrée, les élèves ont récolté et cuisiné les légumes du jardin en permaculture plantés au printemps dernier.

Le 15 octobre, les élèves de CE2, CM1, CM2 se sont rendus à la maison de la forêt à Leuglay.



Ballade à Leuglay



Commémoration du 11 novembre

La commémoration du centenaire de la première guerre mondiale a été l'occasion pour les élèves de GS, CP, CE1 et de CE2, CM1, CM2 de fabriquer des Nénette et Rintintin, poupées fétiches fabriquées avec des petits bouts de laine devenues populaires pendant la guerre 14/18 et de participer à la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts en interprétant *la Marseillaise* et le chant *Aux âmes citoyens*.

A l'approche de Noël, les élèves ont pu assister au spectacle Noël tzigane offert par la municipalité.

En janvier et en mars, les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 participeront au rallye mathématique qui permet aux élèves d'aborder la résolution de problèmes sous forme coopérative.

D'autres projets verront le jour aux deuxième et troisième trimestre de l'année scolaire.

- **Investissement de la commune :**

La commune alloue à l'école un budget moyen de 52 € par élève.

A cela s'ajoute les subventions « ponctuelles » accordées pour les sorties, les voyages de l'école, l'acquisition de nouveaux matériels.

- **Les parents d'élèves :**

Les parents d'élèves sont représentés par **Mesdames Berthelot, Guibert, Lecuret, Leneveu, Tournois et Monsieur Noirost**, parents délégués.

- **Aide aux devoirs :**

Une aide aux devoirs à lieu tous les mardi (cinq enfants) et jeudi (trois enfants) à l'école de Lux (dans la salle de l'ancienne bibliothèque) et cela depuis plusieurs années.

Cette aide est assurée bénévolement et en concertation avec les enseignantes de l'école de LUX par **Mesdames Dominique Cruyt, Anne Denizot, Anne-Marie Lavoignat, Marie-France Rondot et Monsieur Jacques Reumaux**.





LES MANIFESTATIONS, LES EVENEMENTS

• Célébration de Monsieur Cartaut, notre centenaire :

Le 24 mars 2018, une centaine de personnes dont cinq maires, quatre anciens et l'élu actuel, de Lux étaient réunis pour honorer les 100 ans de Monsieur Gabriel Cartaut.



De gauche à droite M. B. Bachotet, M. R. Lehmann, M. G. Cartaut, M. F. Bécourt, Mme A. Denizot, M. M. Font

Originaire d'une très ancienne famille luxoise, Monsieur Cartaut est né le 18 mars 1918 dans une maison, route de Véronnes, maison qu'il occupe toujours.

Il est le père de deux enfants, habitants aussi à Lux. Il profite ainsi, de toute sa famille, de ses petits-enfants, de ses arrières petits-enfants et même arrière-arrière-petits-enfants.

Ancien cheminot, passionné d'histoire ferroviaire, il a reçu entre autres, comme présents pour cet anniversaire, divers ouvrages traitant du sujet. Souhaitons à Monsieur Cartaut, de nombreuses années parmi nous.

• Le 8 mai:



Sous un soleil éclatant la commémoration de l'armistice de 1945, s'est déroulée ce 08 mai, de façon traditionnelle,



par le dépôt d'une gerbe de fleurs au Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur offert au café-restaurant, l'Entracte.

• La Fête des Ecoles :



La fête des écoles s'est déroulée le 8 juin sous un soleil éclatant. Après la présentation de l'exposition ayant pour thème "jardin, programmation et robotique », suivi de la remise de dictionnaires aux enfants du CM2, les parents et autres spectateurs ont assisté dans la bonne humeur, au spectacle monté par l'équipe enseignante et interprété par les enfants des écoles.

• Le 14 juillet :



La journée, très ensoleillée, a débuté par le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

L'apéritif offert par la municipalité à toutes les personnes présentes, le buffet préparé par le café-restaurant l'Entracte ont été très appréciés.



Les réjouissances ont repris en fin d'après-midi autour d'un buffet-buvette, avec des jeux pour les plus jeunes et le concours de quilles ouvert aux adultes comme aux adolescents.

La soirée dansante "années 80" était animée par le groupe **Cash** dans le lavoir transformé pour l'occasion en piste de danse.

Le feu d'artifice a de nouveau été tiré depuis le Pont du Chemin de Fer, offrant de ce fait une meilleure visibilité à tous les spectateurs petits et grands. Le maître artificier de cette soirée étant notre ami Michel Monnette.



• Le Conseil Communautaire :

Le 8 novembre dernier, après une visite à l'Entreprise ALENTOUR, c'est tenu dans la salle des mariages de la Mairie, le Conseil Communautaire de la COVATI.

Il y a notamment été question, en autres, de l'appel à projet "économie circulaire" lancé par l'ADEME et le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, projet auquel la COVATI a souhaité adhérer.



La COVATI

a pour ambition de devenir un territoire pionnier de l'économie circulaire et de générer des impacts positifs sur son territoire via une dynamique territoriale circulaire.

Cette dynamique sera structurée par des écosystèmes circulaires qui régénéreront les ressources dans divers secteurs : de l'agriculture

à l'industrie en passant par le BTP et la consommation responsable.

Parmi d'autres points étudiés, le Président rappelle la procédure de consultation menée par la Covati en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes « prestations d'assurance ».

Cette procédure devrait permettre aux membres du groupement de bénéficier de tarifs très compétitifs en matière de contrats d'assurance et de réaliser ainsi des économies substantielles.

La séance du Conseil Communautaire s'est terminée par l'intervention de Madame Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte d'Or commentant l'actualité nationale et les textes législatifs en cours d'étude au Sénat.



**M. Renaud Lehmann, Maire de LUX,
Mme Anne-Catherine LOISIER,
Sénatrice de Côte d'Or.**

• Le 11 novembre :



Sous un
pâle soleil
d'automne
notre
Maire,
Renaud
Lehmann a
célébré le
11



novembre 1918 en déposant une gerbe au Monument aux Morts et au cimetière afin d'honorer la mémoire des Luxois tombés au champ d'honneur. Les enfants des Ecoles ont participé à la cérémonie en interprétant, entre autres, la Marseillaise.

Le vin d'honneur et du souvenir a été offert aux personnes présentes, au café restaurant l'Entracte.

• Le spectacle de Noël :



Les enfants



La magie du conte

Jeudi 20 décembre lors d'une matinée festive organisée dans la salle des fêtes de la commune, se sont déroulées les réjouissances de Noël à l'initiative des Responsables des Ecoles, sous le couvert de la Mairie.

Les enfants du village et leurs parents ont pu assister au conte " Noël Tzigane" présenté par la Compagnie du Colibri.

Boissons chaudes et collations ont été distribuées à l'issue du spectacle.

• Les colis pour nos Aînés :

Courant décembre, nos Aînés, âgés de 70 ans et plus, ont reçu des mains de l'équipe municipale leur colis de Noël. Ce sont 56 paniers garnis qui ont été ainsi distribués.



LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

• La bibliothèque :

La bibliothèque est ouverte depuis novembre 2004. Le prêt des livres est entièrement gratuit.

Elle fonctionne grâce aux bénévoles qui se dévouent corps et âme, à l'accueil du public, à l'accueil des classes d'enfants et au portage d'ouvrages aux Luxois qui ne peuvent se déplacer.

Ces bénévoles sont (par ordre alphabétique) : Mesdames Jocelyne CANNARD, Annick COLIN, Martine JOURNET, Marie LACROIX, Marie-Claude LEHMANN, Andrée PARIZOT, Christel POUTEAUX, Aurore SEGUIN, Corinne SEGUIN et Monique VIGNET.



Absentes sur la photo : Mesdames Annick COLIN, Martine JOURNET, Marie LACROIX, Aurore SEGUIN.

A ce jour, c'est une centaine de lecteurs qui sont inscrits ainsi que les trois classes de notre école. Nous possédons plus de 4000 ouvrages en fonds propres et disposons de 400 ouvrages de prêt de la médiathèque de Côte d'Or qui sont renouvelés deux fois par an.

Nous recevons chaque année plusieurs dizaines d'ouvrage en dons.

Ce sont 2500 livres environ qui ont été empruntés en 2017.

Les élèves des trois classes ont accès à la bibliothèque toutes les 3 semaines pour des activités organisées sur une séance de 45 minutes et peuvent emprunter à ce moment un ouvrage.

Un vendredi chaque mois, la bibliothèque reçoit les assistantes maternelles et les parents qui ont des enfants âgés de moins de trois ans.

La bibliothèque propose toute l'année des expositions et des animations pour petits et grands. Celles-ci sont annoncées par voie d'affichage sur les panneaux municipaux ou dans les boîtes aux lettres.

- **Les animations**

- En 2018 :
 - ❖ Les livres c'est bon pour les bébés
 - ❖ Histoires de sorcière pour halloween
 - ❖ Contes de Noël
- Pour 2019 :
 - ❖ Comment sont fabriqués les livres
 - ❖ Cirque le 13 avril
 - ❖ Marché de printemps organisé par les écoles
 - ❖ Lecture les épices à travers les albums
 - ❖ Marche de Noël
 - ❖ Halloween
 - ❖ Noël



- **L'accueil et les horaires**

La permanence pour le public est assurée par Mesdames Jocelyne CANNARD, Martine JOURNET, Marie LACROIX, Christel POUTEAUX, Corinne SEGUIN, Aurore SEGUIN et Monique VIGNET.

Pour l'accueil des classes, ce sont Mesdames Annick COLIN, Martine JOURNET, Marie-Claude LEHMANN et Andrée PARIZOT. (Mesdames Christel POUTEAUX, Aurore SEGUIN et Corinne SEGUIN suppléantes), qui reçoivent les enfants.

Jours et heures d'ouverture (horaires à **vérifier** sur le site de la bibliothèque ou sur le panneau d'affichage) :

- Lundi de 16h à 17h30,
- Mercredi de 16h à 17h30,
- Vendredi de 17h à 19h,
- Un samedi sur deux de 16h à 17h30.

Pour les vacances voir l'affichage à la bibliothèque.

Fermeture annuelle en août.

• **Les associations**

• **"Arthelux"**

- Président : M. Stéphane BOUCHON,
arthelux21@gmail.com

• **"Club de l'Age d'Or"**

- Présidente : Mme Andrée JORAND, tél : 03.80.75.34.45

• **"Lux Culture et Loisirs"**

- Présidente : Mme Isabelle BACHOTET AIMO, tél : 03.80.75.31.85

• **"Fleurs de Lux"**

- Présidente : Mme Jocelyne CANNARD, tél : 03.80.75.50.26
Contact : fleursdelux@gmail.com

• **"Foyer Rural"**

- Président : M. Jacques REUMAUX, tél : 03.80.75.38.24

• **"Etoile Sportive de Lux Section Tennis"**

- Président : M. Richard PLAT
Contact : Alain LALIE, Philippe SAUVAGEOT, adresse internet :
etoilesportivedelux@yahoo.fr

• **"Comité de Jumelage"**

- Président : M. Nicolas BACHOTET, tél : 03.80.75.31.85

• **"Saint Michel"**

- Président : M. Bernard BACHOTET, tél : 03.80.75.35.59

• **"La Gaule Luxoise"**

- Président : M. Fabrice CARTAUT, tél : 06.86.32.68.58

• **"La Diane"**

- Président : M. Pascal SCHULTZ, tél : 03.80.75.33.02



LES SERVICES

• Les assistantes maternelles

Isabelle BACHOTET AIMO, 2 rente de Dame Alix, Tél : 03 80 75 31 85

Sonia BOISSET 4C route de Spoy, Tél : 03 80 75 35 94 / 06 60 04 92 89

Claire GARNIER, 4B route de Spoy, Tél : 03 80 95 33 50

Aline HUOT, 7 rue de l'Egalité, Tél : 03 45 11 90 94

Charlène LACRUCHE, 4ter rue de la Tille, Tél : 03 80 75 73 32

Jennifer MERLIN, 8 rue de la Venelle, Tél : 06 14 12 55 49

Michèle RINQUIN, 3 rue du Val d'Ogne, Tél : 03 80 75 31 99

Corinne SEGUIN, 2 rue de la Gare, Tél : 03 80 75 39 07

Aurélie TOURNOIS, 11 rue de l'Egalité, Tél : 06 64 10 07 16
(Uniquement le mercredi)

Elles accueillent les enfants en bas âge à leur domicile lorsque les parents travaillent.

La municipalité n'étant plus informée par le Conseil départemental des agréments et de leurs renouvellements, les parents qui le souhaitent, doivent demander directement aux assistantes maternelles leur agrément.

Pour toute information sur les modes de garde dans notre commune, vous pouvez aussi contacter la COVATI :

Le Relais Petite Enfance
21 rue du Général de Gaulle
21120 Is-sur-Tille
Tél : 03 80 75 57 42

Structure Multi accueil
21 rue du Général de Gaulle
21120 Is-sur-Tille
Tél : 03 80 75 52 42

Une pédiatre est installée à Is-sur-Tille. Voici ses coordonnées :
Ariane RIBBENS, pédiatre, 8 rue Pierre et Marie Curie, 21120 Is-sur-Tille.
Tél : 03 80 75 69 72.

• La poste

L'agence postale à Lux est gérée par **Denise SIRDEY**.
Cette agence se situe dans un local de la cour de la mairie.
Les heures et jours d'ouvertures sont :

Le lundi de 15h30 à 16h30,

Le mardi de 8h à 10h,

Le mercredi de 17h à 19h,

Le jeudi de 8h à 10h,

Le vendredi de 8h à 11h.



On peut y effectuer toutes sortes d'opérations comme :

L'envoi de courrier ordinaire, de recommandés avec ou sans avis de réception, de colis (Colissimo, Europe, International),

L'achat de timbres, classiques ou de collection, d'enveloppes pré-timbrées à l'unité ou en nombre (10, 100), d'emballage Colissimo, de recharge téléphonique pour les opérateurs partenaires de la Poste,

Le retrait d'argent pour les personnes titulaires d'un compte à la Poste (CCP ou épargne), retrait de tous les produits faisant l'objet d'un avis de réception et plein d'autres possibilités.

Téléphone : 03 80 75 35 31



• Les commerçants et artisans de Lux



**PROFESSIONNELS
EN PIERRE RECONSTITUÉE
ET BÉTON DÉCORATIF**

Tél. : 03 80 75 22 22

SARL BACHOTET Agri TP Environnement

1, rue de la gare

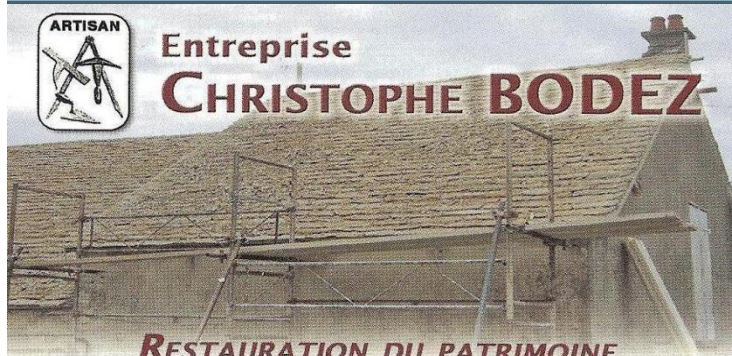
21120 LUX

Tel : 0380753559

Travaux Agricoles, Terrassement, Broyage et élagage

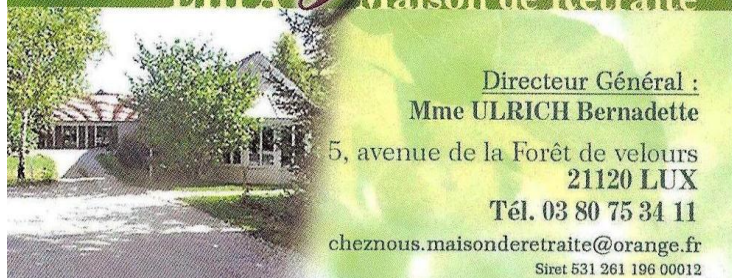


**Entreprise
CHRISTOPHE BODEZ**



**RESTAURATION DU PATRIMOINE
ASSÈCHEMENT ET TRAITEMENT DE L'HUMIDITÉ**

"Chez Nous"
EHPA Maison de Retraite



Directeur Général :
Mme ULRICH Bernadette
5, avenue de la Forêt de velours
21120 LUX
Tél. 03 80 75 34 11
cheznous.maisonderetraite@orange.fr
Siret 531 261 196 00012

Auto Home 21

Le Garage Mobile



Entretien et réparations véhicules
toutes marques à domicile.

Montage de pneus.

Dépannage / Remorquage.



06 79 16 06 00

SIRET : 82428242000010

autohome21garagemobile@gmail.com

**BARATO
établissements**

**Couverture
traditionnelle**

Tél. : 03 80 75 31 25



**Boulangerie
pâtisserie
du Moulin**

Christophe GUILLERME

Tél. : 03 80 75 37 63



**Christian COLIN
Travaux publics**

Tél. : 03 80 75 34 57

Rémy DAUJON
Ingénieur conseil

tél. : 06 08 51 22 95



DIJON CÉRÉALES

Tél. :
03 80 75 34 20

L'Entracte

Bar - Restaurant

6 rue Saulx-Tavannes
21120 LUX
Tél. 03 80 75 34 49



I.D.E. sas

*Impression
Design Emballage*

Tél.: 03 80 95 47 96

PEINTURE • PAPIERS PEINTS
RAVALEMENTS DE FAÇADES
AMÉNAGEMENT COMBLES
POSE VELUX • PLAQUISTE • ISOLATION



Jacky GODEFROY
MAÎTRE-ARTISAN

3, Avenue de la Forêt de Velours
21120 LUX

03 80 75 34 47

INSEE 430 810 280 00013 - F.A. 81

Maçon de père en fils depuis 1969

SARL LACRUCHE FILS

21120 LUX

- Maçonnerie, Rénovation, Placoplâtre
- Aménagement des Combles
- Ravalement de façade, Réfection de murs en lave
- Aménagement Extérieur, Dallage, Pavés

16 rue Saulx Tavannes - 21120 LUX
Tél. : 03 80 75 37 08 - Fax : 03 80 75 32 20

Port : 06 74 36 56 58

e.mail : lacruchefils@yahoo.fr

SARL LEHMANN RENAUD PÈRE ET FILS

*Carrelage, Faïences, Pierre et Escalier
Mouquette, Parquet collé et flottant*

3, chemin de la Terrière 21120 LUX
Tél./fax 03 80 75 35 73 ♦ 06 81 65 33 78

lehmann.carrelage@wanadoo.fr ♦ www.lehmann-carrelage.fr



Florence LESAFFRE
06 63 17 97 15
2 rue Philippe
21260 SELONGEY



Conseillère en Immobilier Côte d'Or
florence.lesaffre@optimhome.com
www.lesaffre.optimhome.com



Agent commercial - RSAC : 41845131600032 DIJON



06 20 66 46 71

Médéric BAILLET

medomus21@gmail.com



**GROUPE
soufflet**

**Collecte de céréales
tél. : 03 80 75 38 92**

Philippe MANSON

SERVICES AUX PARTICULIERS

06.47.08.59.30

09 rue du Val d'Ogne

21 120 LUX

phil.man21120@gmail.com

SIRET : 813 590 296 00014



PEUGEOT

M.J.D.M.

AGENT PEUGEOT

Mohamed Jibrane
Agent

Route de Tilchatel

21120 Lux - France

Tél +33 (0)3 80 75 34 48

Fax +33 (0)3 80 75 37 90

mohamed.jibrane@wanadoo.fr

www.peugeot.com

**TRANS T.P ACTIVITES
TTPA**

Transports travaux publics

tél: 03.80.75.34.15

T.L.G.



Transports L'HOMEL GUILLAUME

2 bis impasse L. de Vinci

21120 LUX

Tél: 06 84 70 84 59

Fax: 03 80 75 36 73





L'ETAT CIVIL

Les naissances

Félicitons les heureux parents de :



Sarah, Ninon CREPIN née le 10 avril 2018 à
Dijon,

Stella, Sara, Gabriella VACCARO
née le 10 avril 2018 à Dijon,



Keloy, Louis, Gilbert PILET né
le 13 juin 2018 à Dijon,

Mélyne, Brigitte, Yvette COLIN
née le 9 juillet 2018 à Dijon,



Lya GUERARD née le 23 juillet
2018 à Dijon,

Léa, Jeannette, Eliane LAW-KI
née le 28 août 2018 à Dijon,



Djimmy, Olivier, Jordy AMARAL
né le 20 octobre 2018 à Dijon,

Les mariages

Sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à **Adeline PONCENOT** unie à **Thomas HENRIOT**, le 21 juillet 2018 ; ainsi qu'à **Ahlam LACHAAL** unie à **William WROBLESKI** le 10 novembre 2018.

Les décès

Nous présentons nos condoléances aux familles de :

Augustine Eugénie BOUSSARD, décédée le 1er janvier 2018,

Elisabeth Marie-Thérèse VIENNET épouse **BAROIN**, décédée le 12 mars 2018,

Alfred VOISIN, décédé le 22 mai 2018.





VIE COMMUNALE, VIE PRATIQUE

• Ordures ménagères et encombrants

Collecte du verre :

Nous attirons votre attention sur les modifications qui ont pris effet au 1er janvier 2017 concernant le ramassage du verre collecté dans la caisse verte. Désormais l'apport volontaire est de rigueur dans les conteneurs répartis en deux points dans notre village, cela à proximité de chacun des deux anciens lavoirs. Merci de veiller à la propreté des lieux pendant vos dépôts.

Encombrants :

Ce qui peut être collecté :

- Objets d'origine sanitaire : wc, bidet, lavabo, baignoire, robinetterie ...
- Objets d'origine ménagère : réfrigérateur, lave-linge, lave-vaisselle, gazinière ...
- Objets divers : vélo, cyclomoteur, poêle à bois, tuyau, fenêtre, volet, porte ...
- Vieux mobilier : canapé, lit, armoire, chaise, buffet, table ...
- Matières diverses : cartons pliés, ferraille, non-ferreux, cartons de linge, bibelots, livres...

La Communauté ne ramasse pas le papier, ni le verre.

Objet refusés :

- Objets très lourds et volumineux,
- Produits toxiques et dangereux, peinture, vernis, produits de traitement,
- Batteries usagées, pneus sans jante,
- Gravats, déchets végétaux ...

Les habitants sont invités à déposer leurs objets encombrants au plus tard à 8h du matin le jour du ramassage. Les communes qui ne seraient pas ramassées le jour prévu le seront dès le lendemain.

Les personnes désirant vider leur maison ou leurs dépendances doivent impérativement prendre contact avec la Communauté.

La collecte s'effectuera, cette année mardi 14 mai 2019

• Etat civil et cadastre

Etat civil

La commune de Lux est inscrite sur service-public.fr .

Les personnes peuvent aller directement sur ce site pour toutes demandes d'acte d'état civil (Le secrétariat de mairie reçoit une alerte par courriel et traite directement les demandes).

Carte nationale d'identité, passeport, PACS

- Carte nationale d'identité, passeport :

La Mairie de Lux n'est pas équipée d'une station biométrique. Il faut vous rendre à la Mairie d'Is sur Tille après avoir pris rdv au 03.80.95.02.08

- PACS : (pacte civil de solidarité)

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexes différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Le PACS peut être enregistré par un notaire ou en mairie. Seules les personnes résidentes sur le territoire de la commune pourront faire enregistrer leur PACS à la Mairie de LUX

Conditions à remplir pour conclure un PACS

- . Être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- . Être juridiquement capable (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- . Ne pas être mariés ou engagés dans un PACS,
- . Ne pas avoir de lien familiaux directs.

Cadastre

Les propriétaires fonciers peuvent trouver et imprimer le document cadastral de leur propriété sur [géoportail.gouv.fr](https://geoportail.gouv.fr)

• Services

Pharmacie: (liste non exhaustive)

Is sur Tille :

- **Pharmacie Barrière & associés** 2 avenue Carnot tél : 03 80 95 01 82,
- **Pharmacie des 3 Rivières** 2 place Général Leclerc tél : 03 80 95 52 22,
- **Pharmacie de la Tille** 36 Grande Rue tél : 03 80 95 18 38 - Marcilly sur Tille,

Selongey :

- **Pharmacie Centrale** Place des Halles tél : 03 80 75 70 52,

Fontaine-Française :

- **Pharmacie Reichenbach** 29 rue de la Maladière tél : 03 80 75 80 16.

Numéros utiles :

Médecins Dijon

Tél : 03 80 59 80 80

SOS mains

Tél : 03 80 70 38 38

SOS kiné

Tél : 03 80 52 19 99

Police secours

Tél : 17 (ou mobile 117)

Samu

Tél : 15 (ou mobile 115)

Pompiers

Tél : 18 (ou mobile 118)

Numéro d'urgence européen

Tél : 112

Police d'Is-sur-Tille

Tél : 03 80 74 51 53

Centre antipoison

Tél : 03 80 29 37 97

Urgence gaz

Tél : 0 810 433 021

Urgence EDF

Tél : 0 810 333 021

Urgence service des eaux

Tél : 0 810 874 874

• Accompagnement des Seniors :

La Commune de Lux participe au réseau mobilité service mis en place pour permettre aux Seniors isolés de se déplacer aisément pour aller chez le médecin, le kiné, à la pharmacie ou tout simplement faire ses courses. Toute information disponible à :

ESCALE 21, 14 Avenue de la Gare 21120

Marcilly sur Tille Tél : 09 84 54 37 71



• PANNEAUPOCKET :

La Mairie de Lux met à votre disposition l'application informatique "PANNEAUPOCKET », sur téléphone portable. Cela vous permettra d'être informé en temps, réel des événements affectant la vie de la commune.



SOYEZ
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**

OFFERT PAR
LA MAIRIE !



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE



SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

DISPONIBLE SUR
Google Play

Disponible sur
App Store

SINON, FLASHEZ-NOUS !




MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !

Petit guide du phytosanitaire :

ma commune est belle

sans produits phytos !

Votre commune a changé, l'avez-vous remarqué ?

Une végétation nouvelle apparaît ça-et-là : au pied des murs, sur les trottoirs...



Ces plantes des rues ne sont pas le signe d'un entretien négligé, mais d'un changement de pratiques : nous souhaitons dorénavant **accorder plus de place à la nature** dans notre commune (même dans le cimetière, sans nuire aux exigences de recueillement), et **protéger la santé de tous**.

L'agent communal a donc **arrêté d'utiliser des produits phytopharmaceutiques** (pesticides) pour l'entretien de l'espace public, **comme l'impose la loi**.

En effet, **ces produits polluent l'eau, l'air et les sols, et sont dangereux pour leur santé et celle des habitants**.

Nous avons revu notre manière de travailler, optant pour des techniques d'entretien manuelles, mécaniques, thermiques, etc.



gérophyto : comment puis-je agir à mon échelle ?

Devant chez moi

J'entretiens ma portion de trottoir en arrachant
ou en ébouillantant les herbes non désirées.
Je peux aussi planter des fleurs en pied de mur,
et même sur le trottoir.



Chez moi

J'arrête d'utiliser des produits phyto-
pharmaceutiques (pesticides) pour
désherber ma cour, mon allée,
ou pour entretenir mon jardin.



Depuis le 1^{er} janvier 2019,
l'interdiction d'utiliser des
produits phytopharmaceutiques
s'applique aussi aux espaces
privés des particuliers.

De toute façon,
il n'est plus possible
d'en trouver en
jardinerie.



Bulletin municipal de la commune de Lux. Directeur de la publication : **Renaud LEHMANN**. Rédaction : **Denis POUTEAUX**. Photos : **Denis POUTEAUX, Catherine NAZAT, Christel POUTEAUX, Corinne SEGOIN** et **commune de Lux**. Création, conception graphique, maquette : **Denis POUTEAUX**.